



## **Programme des examens obligatoires du suivi médical de l'UCI pour les équipes ProTeams et équipes Continentales Professionnelles**

Version en vigueur à partir du 1er février 2013

### **1. Généralités**

- 1.1 Conformément à l'article 13.1.015 du règlement, chaque examen du suivi médical doit comporter un entretien et un examen clinique de médecine sportive d'une part et les examens prescrits ci-après d'autre part.
- 1.2 Ces examens doivent être effectués à tel moment que leurs résultats permettent de juger sur l'aptitude du coureur avant la fin de la période dans laquelle ils doivent être effectués.
- 1.3 Lors du 1<sup>er</sup> et du 3<sup>ème</sup> examen, le coureur doit se présenter physiquement au laboratoire reconnu par l'UCI.

### **2. Examen biennal**

- 2.1 L'examen biennal doit être effectué par chaque coureur qui entre dans une équipe pour la première fois et par chaque coureur visé à l'article 2.16.035.

Cet examen doit être effectué dans le mois précédant la première épreuve dans laquelle le coureur est engagé par l'équipe.

Après, cet examen doit être effectué tous les deux ans, quelle que soit l'équipe à laquelle appartient le coureur à ces moments-là.

Pour la facilité il est recommandé d'effectuer l'examen biennal dans la période allant du 1<sup>er</sup> décembre au 31 janvier, conjointement avec l'examen annuel. Ainsi, si le premier examen biennal n'a pas lieu pendant cette période, le deuxième examen biennal sera effectué moins de deux ans après le premier, c'est-à-dire pendant la deuxième période allant du 1<sup>er</sup> décembre au 31 janvier suivant le moment du premier examen biennal.

L'équipe doit vérifier, chaque fois qu'il engage un nouveau coureur, quand celui-ci a subi son dernier examen biennal.

- 2.2 L'examen biennal doit comporter les examens suivants :
  - *Un examen cardiologique, comprenant un échocardiogramme-doppler et un électrocardiogramme d'effort. Ces examens doivent être faits en alternance (une année l'échocardiogramme-doppler, une année l'électrocardiogramme d'effort) ;*
  - *Pour les cyclistes qui souffrent d'asthme, une exploration fonctionnelle des fonctions respiratoires devra être effectuée tous les ans ;*
  - *Un examen de l'acuité visuelle ;*
  - *Les examens biologiques annuels énumérés sous point 3.1 (examen du 1<sup>er</sup> décembre au 31 janvier)*

### **3. Examens périodiques**

- 3.1 Dans la période allant du **1<sup>er</sup> décembre au 31 janvier** (1<sup>ère</sup> période) de chaque

année, l'équipe doit faire subir par chacun de ses coureurs les examens suivants :

- *Un entretien et un examen clinique de médecine sportive*
- *Une analyse du sang comprenant :*
  - SODIUM
  - POTASSIUM
  - CHLORE
  - CALCIUM
  - UREE
  - GLYCEMIE
  - CHOLESTEROL TOTAL
  - CHOLESTEROL HDL
  - TRIGLYCERIDES
  - TSH
  - HEMOGRAMME COMPLET
  - RETICULOCYTES
  - PROTEINE-C-REACTIVE ou VITESSE DE SEDIMENTATION
  - FERRITINE
  - $\gamma$ GT
  - ALAT (GPT)
  - ASAT (GOT)
  - BILIRUBINE TOT
  - PHOSPHATASE ALCALINE
  - CPK
  - CREATININE
  - PROTEINES TOTALES OU ALBUMINE
  - TESTOSTERONE TOTAL
  - CORTISOL BASAL
- *Questionnaire cardiologique*
- *Un électrocardiogramme à 12 dérivations*
- *Un stick ou bandelette urinaire*

Si le coureur entre dans l'équipe après le mois de janvier et s'il n'a pas encore subi l'examen annuel, il devra le passer avant sa première épreuve pour cette équipe.

L'analyse du sang doit être effectuée par un laboratoire reconnu par l'UCI.

3.2 Les examens effectués pour la période du **1<sup>er</sup> mars au 30 avril (période 2)** doivent comprendre :

- *Un entretien et un examen clinique de médecine sportive*
- *Une analyse du sang comprenant :*
  - HEMOGRAMME COMPLET
  - RETICULOCYTES
  - ALAT (GPT)
  - ASAT (GOT)
  - CREATININE
  - TESTOSTERONE TOTAL
  - CORTISOL BASAL
  - FERRITINE
  - PROTEINE C REACTIVE OU VITESSE DE SEDIMENTATION

3.3 Les examens effectués pour la période du **1<sup>er</sup> juin au 31 juillet (période 3)** doivent

comprendre :

- *Un entretien et un examen clinique de médecine sportive*
- *Une analyse du sang comprenant :*
  - *HEMOGRAMME COMPLET*
  - *RETICULOCYTES*
  - *ALAT (GPT)*
  - *ASAT (GOT)*
  - *CREATININE*
  - *TESTOSTERONE TOTAL*
  - *CORTISOL BASAL*
  - *FERRITINE*
  - *PROTEINE C REACTIVE OU VITESSE DE SEDIMENTATION*

Ils doivent être effectués par un laboratoire reconnu par l'UCI.

3.4 Les examens effectués pour la période du **1<sup>er</sup> septembre au 30 octobre (période 4)** doivent comprendre :

- *Un entretien et un examen clinique de médecine sportive*
- *Une analyse du sang comprenant :*
  - *HEMOGRAMME COMPLET*
  - *RETICULOCYTES*
  - *ALAT (GPT)*
  - *ASAT (GOT)*
  - *CREATININE*
  - *TESTOSTERONE TOTAL*
  - *CORTISOL BASAL*
  - *FERRITINE*
  - *PROTEINE C REACTIVE OU VITESSE DE SEDIMENTATION*

*Les coureurs participant à un grand tour doivent avoir subi les examens de la période dans laquelle se court le tour en question avant le départ. A défaut, le coureur ne peut prendre le départ de l'épreuve, sans préjudice des sanctions prévues à l'article 13.1.036 du règlement.*

#### **4. Examens recommandés**

*Il est recommandé aux coureurs de se soumettre aux examens suivants :*

- *Sérologie pour :*
  - *HIV*
  - *HBV*
  - *HCV*
- *La vaccination antitétanique.*